



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais dentaires, d'optique et d'appareillage

Question orale n° 1600

Texte de la question

M. Michel Vauzelle souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le remboursement des prothèses auditives, dentaires et optiques. Alors que le Parlement vient d'adopter la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002, il est interpellé, fréquemment, dans sa circonscription sur la question du remboursement des soins dentaires et des frais de lunetterie qui préoccupent particulièrement les assurés sociaux. Le Gouvernement a déjà pris d'importantes mesures en la matière : la prise en charge des frais de lunetterie pour les jeunes jusqu'à leur 18e anniversaire, le remboursement d'un acte de prévention dentaire et d'un acte prothétique pour les enfants, ainsi que l'institution de la couverture maladie universelle. Cependant, certains domaines révèlent encore les déficiences de notre système de santé. En effet, les prothèses dentaires, les lunettes, les prothèses auditives et certaines thérapeutiques sont encore aujourd'hui soit exclues du remboursement, soit prises en charge à des tarifs de responsabilité trop bas. En matière dentaire par exemple, si les soins dentaires courants sont sous-évalués, contraignant les praticiens à travailler à perte sur ces actes, les soins prothétiques, dont les tarifs sont librement fixés, sont coûteux et mal remboursés. Ainsi, alors que le prix d'une couronne varie aujourd'hui de 2 500 F minimum à 8 000 F, la sécurité sociale ne rembourse que 500 F. Et que dire des lunettes, dont la base de remboursement est fixée à 18,65 F pour la monture et 15 F par verre simple. Ainsi, il existe encore en France un système de santé à deux vitesses où seules les personnes bénéficiant d'une bonne mutuelle peuvent avoir accès aux soins prothétiques ou à des lunettes, un système de santé excluant une partie des patients. Il est convaincu que le ministre dénonce avec force ces dernières manifestations de l'inégalité sociale, et sait qu'il a déjà annoncé des mesures reprenant certaines des propositions du rapport de M. Yahiel. Mais l'inquiétude légitime des assurés nécessite une réponse précise et urgente. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour améliorer le remboursement des frais dentaires et des frais d'optique.

Texte de la réponse

REMBOURSEMENT DES FRAIS DENTAIRE, D'OPTIQUE ET D'APPAREILLAGE

Mme la présidente. M. Michel Vauzelle a présenté une question, n° 1600, ainsi rédigée :

« M. Michel Vauzelle souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le remboursement des prothèses auditives, dentaires et optiques. Alors que le Parlement vient d'adopter la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002, il est interpellé, fréquemment, dans sa circonscription sur la question du remboursement des soins dentaires et des frais de lunetterie qui préoccupent particulièrement les assurés sociaux. Le Gouvernement a déjà pris d'importantes mesures en la matière : la prise en charge des frais de lunetterie pour les jeunes jusqu'à leur dix-huitième anniversaire, le remboursement d'un acte de prévention dentaire et d'un acte prothétique pour les enfants, ainsi que l'institution de la couverture maladie universelle. Cependant, certains domaines

révèlent encore les déficiences de notre système de santé. En effet, les prothèses dentaires, les lunettes, les prothèses auditives et certaines thérapeutiques sont encore aujourd'hui soit exclues du remboursement, soit prises en charge à des tarifs de responsabilité trop bas. En matière dentaire par exemple, si les soins dentaires courants sont sous-évalués, contraignant les praticiens à travailler à perte sur ces actes, les soins prothétiques, dont les tarifs sont librement fixés, sont coûteux et mal remboursés. Ainsi, alors que le prix d'une couronne varie aujourd'hui de 2 500 francs minimum à 8 000 francs, la sécurité sociale ne rembourse que 500 francs. Et que dire des lunettes, dont la base de remboursement est fixée à 18,65 francs pour la monture et 15 francs par verre simple ? Ainsi, il existe encore en France un système de santé à deux vitesses où seules les personnes bénéficiant d'une bonne mutuelle peuvent avoir accès aux soins prothétiques ou à des lunettes, un système de santé excluant une partie des patients. Il est convaincu que le ministre dénonce avec force ces dernières manifestations de l'inégalité sociale, et sait qu'il a déjà annoncé des mesures reprenant certaines des propositions du rapport de M. Yahiel. Mais l'inquiétude légitime des assurés nécessite une réponse précise et urgente. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour améliorer le remboursement des frais dentaires et des frais d'optique. »

La parole est à M. Michel Vauzelle, pour exposer sa question.

M. Michel Vauzelle. Madame la présidente, mes chers collègues, c'est un bonheur que de m'adresser à Mme Lienemann (*Sourires*), bien que ma question ait été posée à M. le ministre délégué à la santé. Je souhaite attirer l'attention du ministre sur le remboursement des prothèses auditives, dentaires et optiques. Le problème revient de manière permanente dans nos préoccupations de parlementaires. Nous venons de débattre du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Or, comme beaucoup d'entre nous, je suis interpellé dans ma circonscription, à Arles, sur le remboursement des soins dentaires et des frais de lunetterie, qui préoccupe particulièrement les assurés sociaux. Le Gouvernement a déjà pris d'importantes mesures en la matière : prise en charge des frais de lunetterie pour les jeunes jusqu'à leur dix-huitième anniversaire, remboursement d'un acte de prévention dentaire et d'un acte prothétique pour les enfants, institution de la couverture maladie universelle.

Cependant, certains domaines révèlent encore les déficiences de notre système de santé. En effet, les prothèses dentaires, les lunettes, les prothèses auditives et certaines thérapeutiques sont encore aujourd'hui soit exclues du remboursement, soit prises en charge à des tarifs de responsabilité trop bas. En matière dentaire par exemple, si les soins dentaires courants sont sous-évalués, contraignant les praticiens à travailler à perte sur ces actes, les soins prothétiques, dont les tarifs sont librement fixés, sont coûteux et mal remboursés. Ainsi, alors que le prix d'une couronne varie aujourd'hui de 2 500 francs à 8 000 francs, la sécurité sociale ne rembourse que 500 francs. Quant aux lunettes, la base de remboursement est fixée à 18,65 francs pour la monture et à 15 francs par verre simple. Il existe donc encore en France, s'agissant du remboursement des frais de dentisterie et de lunetterie, un système de santé à deux vitesses où seules les personnes bénéficiant d'une bonne mutuelle peuvent avoir accès aux soins prothétiques ou à des lunettes, c'est-à-dire un système de santé excluant une partie des patients. Je suis convaincu, madame la secrétaire d'Etat, que vous n'accepterez pas davantage que le ministre ces dernières manifestations de l'inégalité sociale.

Le Gouvernement a déjà annoncé des mesures reprenant certaines des propositions du rapport de M. Yahiel. Mais l'inquiétude légitime des assurés du secteur d'Arles appelle une réponse claire et urgente. Je vous demande donc de bien vouloir me préciser les mesures que le Gouvernement envisage de

prendre pour améliorer le remboursement des frais dentaires et des frais d'optique tant à l'égard des assurés mineurs qu'à celui des assurés adultes.

Je vous en remercie par avance.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au logement.

Mme Marie-Noëlle Lienemann, *secrétaire d'Etat au logement*. Madame la présidente, je vois M. Kouchner qui arrive dans l'hémicycle. Je pense que M. Vauzelle aura grand plaisir à entendre sa réponse.

Mme la présidente. Soit !

La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, *ministre délégué à la santé*. Quelle ponctualité ! Ne croyez pas, monsieur Vauzelle, que j'improvise ma réponse car je connais le sujet. (*Sourires.*)

M. Michel Vauzelle. Tant mieux !

M. le ministre délégué à la santé. Monsieur le député, vous nous interrogez sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour améliorer le remboursement des frais dentaires et des frais d'optique. C'est dans notre pays un vieux problème.

Je rappellerai d'abord que le Gouvernement a pris de nombreuses mesures pour améliorer les prises en charge, notamment celles qui bénéficient aux enfants et aux personnes âgées dans le domaine de la lunetterie et des prothèses auditives.

Je rappellerai ensuite que la couverture maladie universelle permet aujourd'hui à cinq millions de Français de bénéficier d'une couverture complémentaire par laquelle ils peuvent accéder gratuitement aux soins dentaires. Il y a quelques semaines, nous avons pris l'importante décision d'améliorer le dispositif en supprimant le plafond pour l'accès aux soins dentaires. Les soins peuvent donc être assurés de meilleure manière.

En outre, nous mettons en place une aide pour l'acquisition d'une couverture complémentaire. En bénéficieront les personnes dont les revenus se situent au-dessus du seuil ouvrant droit à la CMU. Cette aide sera prise en charge par l'action sociale des caisses d'assurance maladie. Ce sont deux millions de personnes qui sont concernées par cette mesure, qui entrera en vigueur dès le mois de janvier prochain. Concernant les soins dentaires, nous avons, suite au rapport de Michel Yahiel, pris deux mesures importantes dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002, dont nous avons longuement débattu ici.

Premièrement, nous avons prévu la généralisation d'un examen de prévention pour tous les enfants de six et douze ans, soit 1 400 000 enfants. Notre objectif est de nous rapprocher progressivement des pays d'Europe du Nord, qui ont fortement réduit le recours aux prothèses grâce à une politique active de prévention qui manquait depuis longtemps dans notre pays.

Deuxièmement, nous nous engageons dans la suppression de l'entente préalable, une procédure administrative très lourde pour les assurés et peu efficace pour les caisses elles-mêmes, que nous réserverons désormais aux actes innovants ou spécifiques. Appliquée très prochainement aux prothèses, cette mesure de suppression sera étendue, dans un second temps, à la plupart des actes de la dentisterie et de l'art dentaire.

Nous travaillons également avec l'assurance maladie, les assurances complémentaires et les professionnels afin d'examiner les modalités de mise en oeuvre de l'ensemble des orientations du rapport de Michel Yahiel sur la réforme de la prise en charge dentaire elle-même.

Voilà, monsieur le député, ce que nous entendons faire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1600

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7150

Réponse publiée le : 19 décembre 2001, page 9520

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 décembre 2001